

Motion du 7 novembre 2007 de Mmes Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Fabienne Aubry Conne, MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier et Jean Sanchez: «Coup de balai dans l'administration: quel prix pour le contribuable?»

(refusée par le Conseil municipal lors
de la séance du 25 février 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le départ forcé du directeur du département des finances survenu au début de l'été, malgré ses compétences unanimement reconnues;
- le départ du chef de la Gérance immobilière municipale, dont les compétences étaient également reconnues, «sur la base d'un accord mutuel et pour cause de retraite anticipée» au début du mois d'octobre;
- les deux autres départs survenus dans le département des finances et du logement depuis l'arrivée de la nouvelle magistrate Mme Sandrine Salerno;
- le manifeste changement de pratique du Conseil administratif qui entend pouvoir s'entourer librement de cadres qui lui sont proches politiquement et se débarrasser des autres;
- les statuts du personnel de la Ville très rigides s'agissant des possibilités de résilier les contrats de travail;
- la nécessité dès lors d'indemniser les fonctionnaires «priés de s'en aller»;
- les conséquences financières non négligeables de cette nouvelle pratique;
- le fait que, contrairement à ce qui se passe dans le privé, ce sont les contribuables qui, au final, paient la facture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- lui faire part du coût global relatif à ces départs;
- tenir compte de cette nouvelle pratique dans le cadre de la refonte des statuts du personnel en assouplissant la rigidité des conditions de résiliation des rapports de travail;
- lui préciser s'il attend que les hauts fonctionnaires de l'administration municipale soient la garantie d'une pérennité politique de l'Etat contre le pouvoir des élus ou, au contraire, qu'ils garantissent l'application de la politique qu'il entend mettre en place durant son magistère.